(99 B 118) B 423 238 963

A 1149

R·A·G·T

CONTRAT D'APPPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LA :

SOCIETE DE PRODUCTION ET D'APPROVISIONNEMENT

DU PLATEAU CENTRAL

ROUERGUE AUVERGNE GEVAUDAN TARNAIS

R.A.G.T.

RCS RODEZ B 425 780 434

ET LA :

SOCIETE RAGT PLATEAU CENTRAL

RCS RODEZ B 423 238 963

CONTRAT D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La Société de Production et d'Approvisionnement du Plateau Central ROUERGUE AUVERGNE GEVAUDAN TARNAIS, Société Anonyme au capital de 6 384 300 francs, ayant siège social à RODEZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RODEZ sous le numéro B 425 780 434,

Représentée par M. ALAIN FABRE, Président du Conseil d'administration, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'administration en date du 07 Octobre 1999.

Ci-après dénommée Société RAGT

D'UNE PART,

ET :

- La Société RAGT PLATEAU CENTRAL, Société Anonyme au capital de 250 000 francs, ayant siège social à RODEZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RODEZ sous le numéro B 423 238 963,

Représentée par M. Edouard FABRE, Administrateur Délégué, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'administration en date du 07 Octobre 1999.

Ci-après dénommée RAGT PLATEAU CENTRAL

D'AUTRE PART,

AF EF

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

EXPOSE :

Les dirigeants de la Société RAGT et de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL ont porté à la connaissance de leur Conseil d'administration un projet d'apport partiel d'actif par la Société RAGT au profit de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL.

Cet apport porte sur l'ensemble de la branche d'activité complète et autonome de la division PLATEAU CENTRAL.

La division PLATEAU CENTRAL représente l'activité de distribution régionale de RAGT. Cette activité de distribution s'effectue dans plusieurs domaines :

- approvisionnement des agriculteurs en productions végétales par une équipe de spécialistes et un large réseau de points de ventes (35 agences RAGT et 36 négoces partenaires) ;
- approvisionnement des éleveurs en aliments, produits d'hygiène, matériels et accessoires d'élevages. L'usine RAGT d'Albi produit annuellement environ 135 000 tonnes d'aliments ;
- approvisionnement pour jardins, espaces verts et bricolage.
- collecte, séchage, triage et stockage de 145 000 tonnes de céréales et oléoprotéagineux
- soutien aux productions animales de sa région dans le cadre de participations minoritaires (SICA).

Cette division fonctionne en fait depuis l'origine de l'entreprise de manière autonome, gérant de façon indépendante sa production, sa distribution et son budget. Elle a son propre personnel de direction et ses propres salariés.

L'intégralité des actifs et passifs actuellement rattachés à cette division est apportée à la société RAGT PLATEAU CENTRAL. Ainsi, l'usine d'Albi, les silos de stockage, les agences commerciales et la plate-forme de distribution font partie de l'apport. De même les directions opérationnelles et tous les salariés rattachés actuellement à cette division sont repris dans les effectifs de la société RAGT Plateau Central. La clientèle demeure également la même, et RAGT PLATEAU CENTRAL bénéficie d'une licence pour l'utilisation de la marque RAGT d'une durée de 10 ans renouvelable.

En revanche, par souci de rationalisation, les services purement administratifs (secrétariat général, service juridique, comptabilité groupe, ressources humaines, informatique) continueront d'être rendus par RAGT à sa nouvelle filiale RAGT PLATEAU CENTRAL, sur la base d'un contrat de prestations de services.

Ainsi, à l'issue de cette opération de filialisation, la société RAGT Plateau Central sera en mesure de fonctionner de façon parfaitement autonome.

A l'effet de réaliser l'opération d'apport partiel d'actif, les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés qu'ils représentent, ont établi le présent contrat qui a pour objet de déterminer la consistance des biens apportés à titre d'apport partiel d'actif à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL par la Société RAGT. Cette opération est placée, conformément à la possibilité offerte par l'article 387 de la Loi du 24 juillet 1966 sous le régime juridique des scissions.

Auparavant, il est rappelé les caractéristiques principales de la Société apporteuse et de la Société bénéficiaire de l'apport, les motifs et buts de l'apport, les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération et les méthodes d'évaluation retenues.

RC EF2

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

I - Société RAGT

La Société RAGT a été constituée par acte sous seing privé en date à RODEZ du 8 juillet 1925.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro B 425 780 434.

Elle a pour objet l'ensemble des activités intellectuelles commerciales et industrielles qui peuvent intéresser les exploitations agricoles et les agriculteurs et plus spécialement : l'achat, la vente, la fabrication, la recherche de toutes substances, denrées, marchandises objets et matériels utiles à quelque titre que ce soit aux agriculteurs, ainsi que l'achat la vente la conservation de tous produits agricoles et forestiers.

Sa durée est de 99 années à compter du 8 juillet 1925.

Son capital s'élève actuellement à la somme de 6 384 300 francs.

Il est divisé en 42 562 actions de 150 francs chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a ni emprunt obligataire à sa charge, ni parts bénéficiaires en circulation.

II - SOCIETE RAGT PLATEAU CENTRAL

La Société RAGT PLATEAU CENTRAL a été constituée par acte sous seing privé en date à RODEZ du 11 juin 1999.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro B 423 238 963.

Elle a pour objet en France et dans tous pays : L'ensemble des activités qui peuvent intéresser les exploitations agricoles et les agriculteurs ; et plus spécialement : l'achat, la vente, la fabrication, la recherche de toutes substances, denrées, marchandises, objets et matériels utiles à quelque titre que ce soit aux agriculteurs. L'achat, la vente, la conservation, la transformation de tous produits agricoles ou forestiers. L'ensemble des activités de fabrication et de négoce en gros ou au détail de produits et d'articles pouvant intéresser les particuliers, notamment dans les domaines du jardinage, bricolage, équipement de la maison et de la personne, loisirs de plein air, alimentation animale.

Sa durée est de 50 années à compter du 24 juin 1999.

Son capital s'élève actuellement à la somme de 250 000 francs. Il est divisé en 2 500 actions de 100 francs chacune, toutes de même catégorie, libérées intégralement.

La Société n'a ni emprunt obligataire à sa charge, ni parts bénéficiaires en circulation.

III - LIENS ENTRE LES DEUX SOCIETES

LIENS EN CAPITAL

Il convient de rappeler que la Société RAGT détient 99,76 % du capital de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL

DIRIGEANTS COMMUNS

NOM PRENOM Adresse	Société Rouergue Auvergne Gévaudan Tarnais (apporteuse)	RAGT PLATEAU CENTRAL
Alain FABRE 6, rue Sarrus 12000 RODEZ	Président du Conseil D'administration	Président du Conseil D'administration
Edouard FABRE 33, rue Jean Moulin 12000 RODEZ	Administrateur Directeur Général	Administrateur

MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Les motifs et buts qui ont incité les dirigeants de chacune des deux Sociétés, à envisager cette opération d'apport partiel d'actif peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

Les deux activités de base de RAGT, l'activité de production industrielle d'aliments du bétail et de distribution, comme l'activité de création et de distribution de semences, se trouvent être toutes les deux confrontées à des modifications d'environnement extrêmement dures, caractérisées par une remise en cause de l'ordre concurrentiel établi depuis 30 ans sous l'effet de deux facteurs :

- les réformes de la politique agricole remettant en cause les interventions sur les prix des produits agricoles et les conditions de mise en production ;

- l'agressivité financière des agrochimistes américains vis à vis des semenciers européens, encouragée par la pusillanimité des états européens à l'égard des nouvelles technologies biologiques.

Dans ce contexte, une société, fortement impliquée dans le soutien au développement de la région agricole et fer de lance de la construction génétique et agronomique française dans les semences de grandes cultures et les semences des espèces fourragères, doit conforter sa stratégie industrielle mais également adapter celle-ci aux évolutions nouvelles.

Ils faut donc conduire une stratégie d'alliance avec des partenaires, dans chacune des activités de la Société, afin de renforcer notre position sur le marché.

Pour mettre en œuvre les différents éléments de cette stratégie dans des conditions optimales, il a été ainsi décidé de proposer une nouvelle organisation de RAGT en trois sociétés : RAGT, RAGT PLATEAU CENTRAL et RAGT SEMENCES.

RAGT deviendrait la holding du Groupe. Elle porterait la recherche, les services centraux et les sociétés de distribution françaises qui lui appartiennent.

AG LF

RAGT Plateau Central, déjà associée à la société GLON-SANDERS en diététique animale, renforcerait son partenariat et deviendrait l'axe fort de la nouvelle politique régionale agricole orientée sur la renaissance des productions régionales de qualité, suite à sa certification ISO 9002.

En vue d'une exploitation plus rationnelle de cette branche d'activité PLATEAU CENTRAL et afin d'en faciliter la gestion, les dirigeants des sociétés ont estimé qu'il était souhaitable de l'isoler au sein d'une structure juridique autonome.

Le présent apport a pour but d'assurer le transfert de cette branche d'activité.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION- DEVOLUTION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE APPORTEUSE- DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

I - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Pour établir les conditions de l'opération, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser les comptes arrêtés au 30 juin 1999 par la Société RAGT. Ces comptes arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 1999 seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir le 30 novembre 1999.

II - DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les Conseils d'administration des Sociétés sont convenus de créer les actions nouvelles liées aux apports, de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL avec jouissance au 1er juillet 1999.

METHODES D'EVALUATION RETENUES

Les Conseils d'administration des Sociétés ont procédé ou fait procéder aux évaluations de l'apport, dans les conditions et suivant les méthodes exposées en annexe 1 au présent contrat.

La valeur vénale des biens apportés correspond à la valeur nette comptable des biens telle qu'elle ressort du bilan RAGT au 30 juin 1999, à l'exception de certains biens immobiliers qui ont été évalués à dire d'expert ainsi que sur avis des services techniques, du secrétariat général et de la direction générale.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

APPORT PARTIEL - ELEMENTS APPORTES

La Société RAGT représentée par M. ALAIN FABRE, apporte sous les conditions suspensives ci-après stipulées à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL ce qui est accepté pour elle par M. Edouard FABRE, l'ensemble des biens et droits de toute nature composant la branche complète et autonome PLATEAU CENTRAL.

Telle qu'elle existera au jour où l'apport partiel se réalisera par l'accomplissement de la dernière des conditions suspensives.

Sans que les énonciations qui vont suivre, en cas d'imprécision omissions ou autres causes, puissent empêcher la transmission et la remise à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL des biens et droits non désignés ou insuffisamment désignés. M. ALAIN FABRE déclare que, dans leur état au 1er juillet 1999, lendemain du dernier inventaire qui en a été dressé, et date à partir de laquelle les résultats des opérations actives de toute nature accomplies par la Société apporteuse pour sa gestion et son exploitation, seront réputées faites pour le compte de la Société bénéficiaire de l'apport, l'apport partiel de la Société apporteuse est composé des éléments actifs et passifs décrits ci-dessous.

I - ACTIF TRANSMIS

1 - REMARQUES

Les éléments incorporels comprennent :

1º fonds de commerce :

- La clientèle, l'achalandage, le nom commercial, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la Société et se rapportant à la branche d'activité apportée.

- Les droits aux baux des locaux (annexe 3)

- La Société RAGT est propriétaire des locaux dans lesquels est situé le siège social de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL. Elle en concédera la jouissance à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL au titre du bail qui sera établi lors de la réalisation de l'apport.

2º Les marques commerciales afférentes à la branche d'activité apportée. (annexe 2)

3º Le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la Société RAGT en vue de lui permettre l'exploitation de la branche d'activité ci-dessus, tant en France qu'à l'étranger.

Compte tenu du fait que l'opération s'effectue entre une société et sa filiale à 99,76 % et qu'il s'agit en fait d'une opération de restructuration interne, les éléments incorporels n'ont pas été évalués et sont donc retenus pour mémoire, à l'exception des fonds de commerce dont la liste figure en annexe 7 .

AF CF

2 – ACTIF APPORTE (en francs)

DETAIL ACTIF APPORTE	Brut	Amortissements Provisions	Nouveau	Nouveau
Fonds commercial	10 360 000,00	0,00	10 360 000,00	10 360 000,00
Autres immobilisations incorporelles	1 115 200,00	965 200,00	150 000,00	150 000,00
Immobilisations incorporelles	11 475 200,00	965 200,00	10 510 000,00	10 510 000,00
Terrains bâtis	6 639 549,22		6 639 549,22	[illegible]
Bâtiments	46 867 602,63	25 340 008,77	21 527 593,86	[illegible]
Bâtiments sur sol d'autrui	2 937 618,10	2 189 768,63	747 849,47	747 849,47
Matériel et outillages industriels	85 692 631,51	76 965 235,02	8 727 396,49	8 727 396,49
Installations générales et agencements divers	20 097 997,27	12 645 823,87	7 452 173,40	7 452 173,40
Autres immobilisations corporelles	8 264 606,27	7 620 985,36	643 620,91	643 620,91
Immobilisations en cours	193 859,22		193 859,22	193 859,22
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Titres participation	2 103 071,22	272 550,00	1 830 521,22	1 830 521,22
Créances rattachées à des participations	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
Titres immobilisés	184 103,23		184 103,23	184 103,23
Autres créances rattachées	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00
Prêts développement	1 099 240,00		1 099 240,00	1 099 240,00
Dépots et cautionnements	126 338,88		126 338,88	126 338,88
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Stocks matières premières	3 543 394,56		3 543 394,56	3 543 394,56
Stocks emballages et divers	170 614,32		170 614,32	170 614,32
Stocks produits finis	16 428 624,53		16 428 624,53	16 428 624,53
Stock marchandises	45 736 755,53	2 042 631,54	43 694 123,99	43 694 123,99
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Clients	48 097 752,81		48 097 752,81	48 097 752,81
Clients douteux	6 836 224,98	3 449 090,95	3 387 134,03	3 387 134,03
Clients OCCC et OCPC	5 279 292,91		5 279 292,91	5 279 292,91
Effets à recevoir	9 310 488,01		9 310 488,01	9 310 488,01
Cients factures à établir	597 386,54		597 386,54	597 386,54
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fournisseurs débiteurs	246 651,09		246 651,09	246 651,09
Fournisseurs R.R.R.à obtenir	4 355 129,38		4 355 129,38	4 355 129,38
Personnel avances acomptes	524 004,06		524 004,06	524 004,06
Personnel produits à recevoir	67 620,00		67 620,00	67 620,00
Organismes sociaux	99 238,14		99 238,14	99 238,14
T.V.A. sur factures non parvenues	142 796,32		142 796,32	142 796,32
T.V.A. sur avoirs à établir	20 171,97		20 171,97	20 171,97
Comptes courants filiales	13 713 970,11		13 713 970,11	13 713 970,11
Autres débiteurs et créditeurs divers	1 620 482,58		1 620 482,58	1 620 482,58
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CCP	194 934,57		194 934,57	194 934,57
Caisses	132 206,69		132 206,69	132 206,69
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges constatées d'avance	1 033 823,31		1 033 823,31	1 033 823,31
Charges à répartir	239 277,67		239 277,67	239 277,67
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

TOTAL ACTIF APPORTE	[illegible]

II - PASSIF TRANSMIS

DETAIL PASSIF TRANSMIS	1998/99
Subventions d'investissement	234 487,00
Amortissement dérogatoires	702 479,32
Subvention & Provisions réglementées	936 966,32
Provisions pour risques	1 501 680,61
Provision pour impôts sur réévaluation	7 641 896,00
Provisions pour autres charges	542 080,00
Provisions pour risques et charges	9 685 656,61
Participations des salariés	2 296 069,08
Participations intérêts	150 991,62
Compte courant moyen terme RAGT	44 000 000,00
emprunt et dettes financières diverses	46 447 060,70
Fournisseurs	30 705 498,36
Dettes sur immobilisations	239 860,00
Fournisseurs factures non parvenues	2 600 171,58
dettes fournisseurs	33 545 529,94
Comité d'entreprise	649 147,89
Participation des salariés	3 147 504,27
Personnel charges à payer	6 659 038,86
Provision charges sociales	3 199 887,56
Etat charges à payer	3 722 717,78
dettes fiscales et sociales	17 376 296,36
clients créditeurs	2 199 828,91
Clients avoirs à établir	1 414 813,00
Comptes courants groupe court terme	32 389 181,36
Charges à payer	775 380,82
autres dettes	36 779 204,09
prod const d'avce	
TOTAL DU PASSIF TRANSMIS	144 772 714,02

AS GP

III - ACTIF NET APPORTE

Montant total de l'actif	240 574 914,02
Montant du passif estimé de la Société	144 772 714,02
ACTIF NET APPORTE	95 802 200,00

IV - DECLARATIONS

1 - DECLARATION GENERALE

M. ALAIN FABRE, ès qualités, déclare que :

1º La Société RAGT est propriétaire de la branche apportée pour l'avoir créée.

- L'origine de propriété des biens et droits immobiliers apportés sera relatée dans l'acte de dépôt de la présente convention avec reconnaissance d'écriture et de signature, au rang des minutes de l'étude de Maître BOUSSAGUET, notaire à ONET LE CHATEAU.

- L'origine de propriété des actions apportées résulte de l'inscription au compte de la Société apporteuse dans les livres de ces Sociétés, une copie de cette inscription certifiée conforme, ayant été remise à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL.

- La propriété des parts de S.A.R.L. apportées résulte des mentions figurant dans les statuts de ces Sociétés, une copie des statuts, certifiée conforme par la gérance, ayant été remise à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL.

2º Les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti. S'il se révélait des inscriptions, M. Alain FABRE ès qualités, s'engage à en rapporter la main levée dans un délai de 3 mois.

Il doit cependant être signalé qu'il subsiste un nantissement sur le fonds de commerce de négoce de produits agricoles en garantie d'un emprunt d'un montant initial de 15 000 000 de francs souscrit auprès de la Banque Nationale de Paris et dont le capital restant dû s'élevait au 30 juin 1999 à la somme de 6 750 000, montant que la société RAGT s'engage irrévocablement à rembourser, de telle manière que la société RAGT PLATEAU CENTRAL ne soit jamais inquiétée ni recherchée à ce sujet.

3º La Société RAGT n'a jamais été en état de liquidation ou de redressement judiciaire et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de suspension provisoire des poursuites ni d'un règlement amiable.

4º Les livres de comptabilité, pièces, comptes, archives et dossiers de la Société RAGT dûment visés feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL : ces livres seront tenus à la disposition de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL pendant une période de trois ans à partir de la réalisation de l'apport.

AF CF

2 - RENONCIATION AU PRIVILEGE DU VENDEUR ET A L'ACTION RESOLUTOIRE

Les apports stipulés étant faits à charge notamment pour la Société RAGT PLATEAU CENTRAL de payer le passif de la branche d'activité apportée, M. ALAIN FABRE au nom de la Société RAGT, déclare expressément renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

En conséquence, dispense expresse est faite de l'inscription de privilège du vendeur.

CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

I - TRANSMISSION DU PASSIF - PROPRIETE ET JOUISSANCE DES BIENS APPORTES

La Société RAGT PLATEAU CENTRAL sera propriétaire et prendra possession des biens et droits à elle apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Jusqu'audit jour, la Société RAGT continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble des biens et droits apportés. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er juillet 1999 concernant les biens apportés seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1er juillet 1999.

A cet égard, le représentant de la Société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1er juillet 1999, et qu'il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En ce qui concerne les droits sociaux apportés, ceux-ci portent jouissance au profit de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL, bénéficiaire des apports, à compter rétroactivement du 1er juillet 1999, les dividendes mis en distribution au titre des exercices clos après le 30 juin 1999, revenant à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL bénéficiaire des apports.

Par ailleurs figure au titre des apports un compte courant d'un montant de 24 756,89 francs dans le Groupement d'intérêt Economique Plateau Central constitué sans capital.

II - CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DES APPORTS

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes que M. Edouard FABRE, représentant de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL, oblige celle-ci à accomplir et exécuter savoir :

AF GF

1º La Société RAGT PLATEAU CENTRAL prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, y compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera, à la date de la réalisation de l'apport, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

- En ce qui concerne les biens et droits immobiliers qui lui sont apportés, elle prendra lesdits biens et droits dans l'état où ils se trouveront lors de la prise de possession sans pouvoir exercer aucun recours ni répétition contre la Société RAGT, notamment en ce qui concerne, soit l'état des immeubles dépendant des biens apportés et les vices de toute nature, apparents ou cachés, soit enfin la désignation ou les contenances indiquées, toute erreur dans la désignation et toute différence en contenance en plus ou en moins, s'il en existe, devant faire la perte ou le profit de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL.

- La Société RAGT PLATEAU CENTRAL souffrira les servitudes passives grevant ou pouvant grever les biens immobiliers à elle apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses entiers risques et périls, sans recours contre la Société RAGT et sans que les présentes stipulations puissent conférer à quiconque plus de droit qu'il n'en aurait en vertu de la Loi ou de titres réguliers non prescrits.

A cet égard, le représentant de la Société RAGT déclare que ladite Société n'a créé ni laissé acquérir aucune servitude sur les biens immobiliers apportés et qu'à sa connaissance, il n'existe aucune servitude sauf celles pouvant résulter des titres de propriété, de la situation naturelle de lieux, de la réglementation de l'urbanisme et tous titres et pièces, dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2º La Société RAGT PLATEAU CENTRAL exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques ;

Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société apporteuse ;

Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet des apports ci-dessus.

Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

3° La Société RAGT PLATEAU CENTRAL sera tenue à l'acquit de la totalité du passif grevant les apports de la Société RAGT, dans les termes et conditions où il est ou deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, comme la Société apporteuse est tenue de le faire elle-même. En ce qui concerne le compte courant financier à moyen terme d'un montant de 44 000 000,00 de francs apporté par la société RAGT , la société RAGT PLATEAU CENTRAL s'engage à le rembourser sur 5 ans par échéances constantes selon un taux à définir par les parties.

4º La Société RAGT PLATEAU CENTRAL sera substituée à la Société apporteuse dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés.

5º Conformément à la Loi, les contrats de travail en cours avec les membres du personnel de la Société RAGT affectés à l'exploitation de la branche d'activité apportée se poursuivront avec la

Société bénéficiaire, ainsi que tous les accords collectifs.

6º De son côté, M. Alain FABRE, représentant de la Société RAGT, oblige celle-ci à fournir à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige notamment, et oblige notamment la Société RAGT qu'il représente, à obtenir préalablement à la date de réalisation de l'apport, l'agrément de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL en vue de la transmission à son profit des droits sociaux apportés.

Il s'oblige également, et oblige la Société RAGT à première réquisition de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Il s'oblige, encore, ès qualités, à remettre et à livrer à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL aussitôt après la réalisation définitive des présents apports tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

REMUNERATION DES APPORTS DE LA SOCIETE RAGT ET AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE RAGT PLATEAU CENTRAL

Les apports qui précèdent sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à la Société RAGT de 958 022 actions nouvelles de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL créées à titre d'augmentation de son capital social, dans les conditions ci-après.

I - CREATION DES ACTIONS NOUVELLES

1 - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE RAGT PLATEAU CENTRAL

L'apport de la Société RAGT sera rémunéré par l'attribution à cette Société de 958 022 actions de 100 francs de nominal chacune, entièrement libérées, à créer par la Société RAGT PLATEAU CENTRAL qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 95 802 200 de francs pour le porter de 250 000 francs à 96 052 200 francs.

2 - CREATION DES ACTIONS NOUVELLES

Ces 958 022 actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1er juillet 1999. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

Elles seront négociables à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL ayant approuvé l'apport partiel d'actif.

AF EF

II - PRIME D'APPORT

Compte tenu de ce que la Société RAGT PLATEAU CENTRAL, bénéficiaire de l'apport, n'a eu à ce jour aucune activité et que sa situation nette correspond au montant de son capital, du fait qu'elle ne possède aucun actif ni n'est débitrice d'aucun passif, la valeur de chacune de ses actions est égale à la valeur nominale, soit 100 francs. Il n'existe donc pas de différence entre la valeur de l'apport d'actif net fait par la Société RAGT et la valeur nominale des actions effectivement créées à titre d'augmentation de capital par la Société RAGT PLATEAU CENTRAL.

Il ne sera donc émis aucune prime d'apport.

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport partiel d'actif qui précède et l'augmentation de capital de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées :

- Approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société RAGT des comptes de l'exercice clos le 30 juin 1999,

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société RAGT du présent projet d'apport,

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL des apports de la Société RAGT qui lui sont consentis au titre du présent projet d'apport.

A défaut de réalisation par les assemblées avant le 31 décembre 1999 inclus des conditions qui précèdent, la présente convention d'apport sera considérée comme nulle, sans indemnité de part ni d'autre.

REGIME FISCAL

I - IMPOTS DIRECTS

Ainsi qu'il résulte des clauses ci - avant, l'apport prend effet le 1er juillet 1999. De ce fait, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la branche apportée seront englobés dans le résultat imposable de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL bénéficiaire de l'apport.

En matière d'impôt sur les Sociétés, les parties déclarent placer le présent apport sous le régime spécial.

Le présent apport, qui comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code Général des Impôts, est placé sous le régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

AF GF

En conséquence de ce régime de faveur, la Société RAGT apporteuse prend l'engagement :

- de conserver pendant cinq ans les titres reçus en contrepartie de l'apport.

- de calculer ultérieurement les plus-values de cession de ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

De son côté, la Société RAGT PLATEAU CENTRAL bénéficiaire de l'apport prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée qui se rapportent à la branche d'activité apportée.

- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société apporteuse.

- de réintégrer dans ses résultats, imposables à l'impôt sur les sociétés, de façon échelonnée et sur une période de 15 ans, les plus values réalisées par l'apport des biens amortissables.

- d'inscrire à son bilan les éléments de l'actif immobilisé non réévalué pour leur valeur brute comptabilisée dans la société RAGT et de façon symétrique la valeur de l'amortissement correspondant, comptabilisée dans la société RAGT au 30 juin 1999.

- d'inscrire à son bilan les éléments de l'actif immobilisé réévalués pour leur valeur d'apport.

- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour leur valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal , dans les écritures de la société apporteuse RAGT.

II - <u>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE</u>

La Société bénéficiaire de l'apport s'engage à vendre sous le régime de la T.V.A. les valeurs d'exploitation reçues par elle en apport.

La Société apporteuse se réserve expressément la possibilité, en tant que de besoin, de soumettre à la T.V.A., le jour où le traité sera devenu définitif, tout ou partie des biens compris dans l'apport. Mention sera faite de cette taxe sur un document tenant lieu de facture établi au nom de la Société bénéficiaire de l'apport qui réglera le montant de ladite taxe à la Société apporteuse.

A raison des immobilisations comprises dans l'apport, et sous réserve de la reconduction de la doctrine administrative exprimée dans l'instruction du 18 février 1981 (BD 81), la Société bénéficiaire de l'apport s'engage, conformément à l'article 210-III de l'annexe II du Code Général des Impôts, à opérer les régularisations de déductions prévues aux articles 210, 214, 215, 221 et 225 de l'annexe II du même Code, dans les mêmes conditions que la Société apporteuse aurait été tenue d'y procéder en l'absence d'apport. Elle fera part de cet engagement au service des impôts dont elle dépend.

III - <u>DROITS D'ENREGISTREMENT</u>

L'ensemble des biens et droits apportés par la Société RAGT représente bien une branche complète et autonome d'activité, au sens de l'article 301-E de l'annexe II du Code Général des Impôts.

En conséquence, les apports, s'ils se réalisent n'entraîneront que l'exigibilité du droit fixe de 1 500 francs.

IV - AUTRES DISPOSITIONS

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION

En ce qui concerne l'application des dispositions des articles 235 bis du Code Général des Impôts et 163 de l'annexe II dudit Code, la Société RAGT PLATEAU CENTRAL s'engage à assumer l'obligation d'investir incombant à la Société RAGT apporteuse à raison des salaires versés par elle au cours des douze mois de l'année précédant celle de l'apport dans la mesure où elle n'aurait pas été satisfaite.

PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE

La Société RAGT PLATEAU CENTRAL s'engage à se substituer aux obligations de la Société RAGT pour l'application de l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

La Société RAGT PLATEAU CENTRAL demande, en conséquence, à bénéficier du maintien des dispositions fiscales prévues par l'ordonnance susvisée et par les instructions administratives du 1er octobre 1987 et du 25 avril 1988.

DISPOSITIONS DIVERSES

I - FORMALITES

- La Société RAGT PLATEAU CENTRAL remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués par la Société RAGT.

- Le présent projet d'apport partiel d'actif sera publié, conformément à la Loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue des Assemblées Générales des actionnaires de chacune des Sociétés appelées à statuer sur ce projet.

Les oppositions, s'il en survient, seront portées devant le Tribunal de Commerce compétent qui en réglera le sort.

- La Société RAGT PLATEAU CENTRAL fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires dans toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

- La Société RAGT PLATEAU CENTRAL fera également son affaire personnelle des significations qu'elle pourrait devoir faire conformément à l'article 1690 du Code Civil aux débiteurs des créances apportées.

- La Société RAGT PLATEAU CENTRAL remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société RAGT PLATEAU CENTRAL ainsi que son représentant l'y oblige.

III - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

AF CF

IV - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

En outre, les soussignés, agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs à Maître Jean-Marc BOUSSAGUET Notaire à ONET LE CHATEAU, à l'effet d'établir tous actes complétifs ou rectificatifs d'erreurs ou d'omissions relatifs aux biens et droits immobiliers apportés.

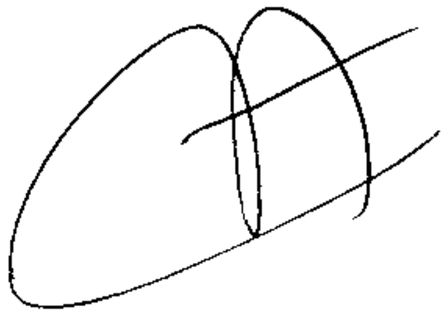
Fait à RODEZ
Le 7 octobre 1999
En 9 exemplaires originaux

Dont un pour être ultérieurement, en cas de réalisation de l'apport partiel d'actif, déposé au rang des minutes de Maître BOUSSAGUET avec reconnaissance d'écriture et de signature.

SOCIETE RAGT
M. ALAIN FABRE



SOCIETE RAGT PLATEAU CENTRAL
M. EDOUARD FABRE



ANNEXES AU PROJET D'APPORT

Le présent projet d'apport comporte les annexes ci-après :

- Annexe 1 : Méthodes d'évaluation des apports et de leur rémunération
- Annexe 2 : Liste des marques
- Annexe 3 : Liste des baux
- Annexe 4 : Biens immobiliers
- Annexe 5 : Terrains
- Annexe 6 : Constructions sur le sol d'autrui
- Annexe 7 : Fonds de commerce
- Annexe 8 : Titres de participation
- Annexe 9 : Créances rattachées à des titres de participation
- Annexe 10 : Titres immobilisés
- Annexe 11 : Stocks
- Annexe 12 : Amortissements dérogatoires
- Annexe 13 : Subventions d'investissement
- Annexe 14 : Provisions pour risques et charges
- Annexe 15 : Engagements donnés
- Annexe 16 : Engagements reçus
- Annexe 17 : Dépôts et cautionnements
- Annexe 18 : Engagements indemnités de fin de carrière
- Annexe 19 : Liste du personnel

CP

METHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION

Les éléments d'actif apportés par la Société RAGT à la Société RAGT PLATEAU CENTRAL ont été estimés de la manière suivante :

Selon la valeur vénale, laquelle correspond à la valeur nette comptable des biens apportés telle qu'elle ressort du bilan de RAGT pour l'exercice clos le 30 juin 1999, à l'exception de terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation à dire d'expert et après avis des services techniques, du secrétariat général et de la direction générale.

Le montant total des biens réévalués s'élève à :

- pour les terrains : 11 028 359 francs par rapport à une valeur nette comptable de 6 639 549 francs soit une plus value de réévaluation de 4 388 809 francs.
- Pour les constructions : 40 632 335 francs par rapport à une valeur nette comptable de 21 527 594 francs soit une plus value de 19 104 741 francs, cette plus value ayant fait l'objet d'une provision pour impôt figurant au passif apporté, calculée au taux de 40 % et d'un montant de 7 641 896 francs.

La charge d'impôt est supportée par la société apporteuse, mais le paiement étalé de cet impôt sera effectué par la société bénéficiaire de l'apport.

La valeur nette des apports de la Société RAGT ressort à 95 802 200 francs.

La valeur des actions de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL ressort à 250 000 francs, soit une valeur unitaire de l'action égale à 100 francs.

Le nombre d'actions de RAGT PLATEAU CENTRAL à créer ressort donc à 958 022 actions.

AF CT

APPORT RAGT PLATEAU CENTRAL

ANNEXE N° 2

Sociétés détentrices	MARQUES	PAYS	Date Demande	N° Dépôt	N° Enregistrement	Classes	Validité
R.A.G.T.	LACTOTAN (Aliment)	France	23/02/1990	621	1 664 747	31	23 février 2000
R.A.G.T.	LUZOPULP (Aliment)	France	23/02/1990	622	1 664 748	31	23 février 2000
R.A.G.T.	BREBITEC (Aliment)	France	31/10/1990	663	1 722 722	31	31 octobre 2000
R.A.G.T.	BRUNO-JARDIN	France	21/06/1984		1 277 364	31	21 juin 2004
R.A.G.T.	BRUNO JARDIN	France	03/12/1984		1 292 176	1	3 décembre 2004
R.A.G.T.	LE COMPTOIR DU JARDIN PAYSAGE	France	23/11/1998	98 761 204	98 761 204	1 - 5 - 7 - 8 - 31	23 novembre 2008

AF ef

BRANCHE	Propriétaire Locataire	Nom Propriétaire	Désignation	ADRESSE	CP VILLE
P.C.	Locataire	Bardy	Agence	av de Millau	81250 ALBAN
P.C.	Locataire	Boyer	Agence	R.N. 621 LASBORDES	31130 BALMA
P.C.	Locataire	Cantayre	Entrepôt Silo	3, bd de l'Ayral	81390 BRIATEXTE
P.C.	Locataire	Bruniquel	Terrain	Côte de Sicardens	81100 CASTRES
P.C.	Locataire	Fabre	Agence	64, av de Lautrec	81100 CASTRES
P.C.	Locataire	Miquel	Entrepôt	Zone Artisanale La Bouysse	12500 ESPALION
P.C.	Locataire	Mouysset	Entrepôt	Zone Artisanale La Bouysse	12500 ESPALION
P.C.	Locataire	Pons	Agence	Z. I Bel Air	81230 LACAUNE
P.C.	Locataire		Agence	Avenue de Puech Mignon	82250 LAGUEPIE
P.C.	Locataire	Trémolières	Agence	Le Causse - Z.I. du Massagal	12310 LAISSAC
P.C.	Locataire		Agence	Zone artisanale du Cambous	12330 MARCILLAC
P.C.	Locataire	S.C.I. de Cancelade	Agence	Cancelade	12600 TAUSSAC
P.C.	Locataire	S.C.I du Prat	Agence	Route d'ALBI	12170 REQUISTA
P.C.	Locataire	Blanquet	Agence	rue Campagnol	12240 RIEUPEYROUX
P.C.	Locataire	Bousquet	Agence	57, Avenue de Verdun	12400 SAINT AFFRIQUE
P.C.	Locataire	Bousquet	Agence	RAGT LEVEZOU - Route de Millau	12410 SALLES-CURAN
P.C.	Locataire	Canourgues	Agence	Chemin du Radel	12200 VILLEFRANCHE

APPORT RAGT PLATEAU CENTRAL — IMMOBILISATIONS CORPORELLES — ANNEXE N° 4

Sites	Désignation	Terrains	Constructions sol propre	Matériel et Outillage	Agencements	Autres Immobilisations	Immobilisations en cours
ALBI-FAUCH	Valeur Brute	697 994,33	4 818 696,40	38 709 505,58	2 682 812,21	819 226,23	120 000,00
	Amortissement		4 084 491,83	34 293 501,83	1 816 619,93	746 900,71	
	Valeur NETTE		734 204,57	4 416 003,75	866 192,28	72 325,52	120 000,00
	Valeur Apport	**1 650 000,00**	**7 350 000,00**				
LA PRIMAUBE	Valeur Brute	47 560,24	2 602 232,76	90 063,82	190 060,79	48 947,30	
	Amortissement		1 432 860,23	82 340,42	86 511,23	44 967,38	
	Valeur NETTE		1 169 372,53	7 723,40	103 549,56	3 979,92	
	Valeur Apport	**945 000,00**	**3 030 000,00**				
SAINT-AGNAN	Valeur Brute	80 000,00	827 597,54	953 740,18	206 240,00	25 986,50	
	Amortissement		827 597,54	953 209,97	206 240,00	25 986,50	
	Valeur NETTE		0,00	530,21	0,00	0,00	
	Valeur Apport	**80 000,00**	**200 000,00**				
CALMONT	Valeur Brute	1 271 706,98	13 236 591,12	5 688 428,56	4 704 844,09	2 650 435,03	
	Amortissement		8 561 606,12	5 009 646,69	3 838 917,66	2 443 053,58	
	Valeur NETTE		4 674 985,00	678 781,87	865 926,43	207 381,45	
	Valeur Apport	**1 903 498,00**	**5 700 000,00**				
FIAC	Valeur Brute	560 000,00	836 615,03	8 105 526,75	0,00	381 577,44	
	Amortissement		377 799,96	8 088 531,80	0,00	368 148,07	
	Valeur NETTE		458 815,07	16 994,95	0,00	13 429,37	
	Valeur Apport	**67 000,00**	**2 400 000,00**				
DAMIATTE	Valeur Brute	344 000,00	648 980,00	13 457 728,84	1 239 392,64	19 554,35	55 500,00
	Amortissement		637 608,25	11 821 048,37	1 066 614,87	9 637,68	
	Valeur NETTE		11 371,75	1 636 680,47	172 777,77	9 916,67	55 500,00
	Valeur Apport	**55 000,00**	**2 675 000,00**				
RIVIERES	Valeur Brute	13 887,70	110 412,30	473 124,90			
	Amortissement		110 412,30	469 444,88			
	Valeur NETTE		0,00	3 680,02	0,00		
	Valeur Apport	**13 887,70**	**80 000,00**				
SAINT SULPICE	Valeur Brute	33 550,00	751 531,97	1 468 173,81	305 417,40	44 374,02	
	Amortissement		182 280,15	1 405 808,33	278 616,64	32 714,20	
	Valeur NETTE		569 251,82	62 365,48	26 800,76	11 659,82	
	Valeur Apport	**300 000,00**	**625 000,00**				
LAVAUR	Valeur Brute	0,00	1 000,00				
	Amortissement		1 000,00				
	Valeur NETTE		0,00				
	Valeur Apport	**0,00**	**0,00**				
VALENCE D'ALBI	Valeur Brute	28 000,00	547 000,00	378 160,00	29 870,78	15 640,25	
	Amortissement		217 850,00	362 424,07	22 784,18	15 640,25	
	Valeur NETTE		329 150,00	15 735,93	7 086,60	0,00	
	Valeur Apport	**28 000,00**	**329 150,00**				
GAILLAC	Valeur Brute	375 000,00	1 175 000,00	386 574,51	1 215 408,08	63 099,00	
	Amortissement		612 500,00	367 291,18	654 957,98	50 765,75	
	Valeur NETTE		562 500,00	19 283,33	560 450,10	12 333,25	
	Valeur Apport	**1 100 000,00**	**400 000,00**				
PUYLAURENS	Valeur Brute	269 676,90	1 804 752,37	1 594 456,50	1 008 016,50	47 769,50	
	Amortissement		1 055 995,08	1 344 000,72	819 981,89	34 171,75	
	Valeur NETTE		748 757,29	250 455,78	188 034,61	13 597,75	
	Valeur Apport	**360 000,00**	**1 300 000,00**				
MURET	Valeur Brute	100 000,00	3 400 000,00	149 277,30	661 238,49	89 047,61	
	Amortissement		396 270,00	78 805,12	154 166,35	83 826,12	
	Valeur NETTE		3 003 730,00	70 472,18	507 072,14	5 221,49	
	Valeur Apport	**1 000 000,00**	**3 500 000,00**				
SAINT-AFFRIQUE	Valeur Brute	39 800,00	952 428,08	695 463,53	5 959,76	369 236,87	
	Amortissement		944 718,62	678 231,53	2 085,91	368 714,15	
	Valeur NETTE		7 709,46	17 232,00	3 873,85	522,72	
	Valeur Apport	**39 800,00**	**57 463,66**				
BARAQUEVILLE	Valeur Brute	81 319,27	2 101 323,08	192 302,00	631 814,41	70 110,15	18 359,22
	Amortissement		649 357,74	126 494,87	36 895,38	42 514,10	
	Valeur NETTE		1 451 965,34	65 807,13	594 919,03	27 596,05	18 359,22
	Valeur Apport	**190 000,00**	**1 451 965,34**				
REALMONT	Valeur Brute	0,00	182 000,00	196 384,95		11 063,13	
	Amortissement		177 730,00	196 384,95		11 063,13	
	Valeur NETTE		4 270,00	0,00	0,00	0,00	
	Valeur Apport	**10 000,00**	**190 000,00**				
CARMAUX	Valeur Brute	81 677,05	550 146,97	80 830,63		12 766,72	
	Amortissement		402 649,25	75 155,63		12 766,72	
	Valeur NETTE		147 497,72	5 675,00	0,00	0,00	
	Valeur Apport	**81 677,05**	**400 000,00**				

GF

APPORT RAGT PLATEAU CENTRAL — IMMOBILISATIONS CORPORELLES — ANNEXE N° 4

Sites	Désignation	Terrains	Constructions sol propre	Matériel et Outillage	Agencements	Autres Immobilisations	Immobilisations en cours
NAUCELLE	Valeur Brute	0,00	138 086,49	60 037,40	23 960,00	15 481,50	
	Amortissement		112 567,92	60 037,40	23 960,00	15 481,50	
	Valeur NETTE		25 518,57	0,00	0,00	0,00	
	Valeur Apport	**35 000,00**	**25 518,57**				
SEVERAC	Valeur Brute	0,00	776 437,29	200 139,92	87 040,23	16 835,00	
	Amortissement		449 679,35	159 006,42	65 868,93	16 835,00	
	Valeur NETTE		326 757,94	41 133,50	21 171,30	0,00	
	Valeur Apport	**150 000,00**	**500 000,00**				
ESPALION	Valeur Brute	32 101,00	1 008 718,73	806 724,90	168 433,96	277 861,56	
	Amortissement		928 861,90	750 960,35	135 195,49	258 873,17	
	Valeur NETTE		79 856,83	55 764,55	33 238,47	18 988,39	
	Valeur Apport	**140 000,00**	**800 000,00**				
MILLAU	Valeur Brute	141 515,00	1 890 820,83	204 355,00	406 135,31	135 590,64	
	Amortissement		432 481,20	172 217,50	253 510,88	129 585,40	
	Valeur NETTE		1 458 339,63	32 137,50	152 624,43	6 005,24	
	Valeur Apport	**141 515,00**	**1 458 339,63**				
MONTBAZENS	Valeur Brute	95 145,00	694 905,00	912 175,00	686 820,86	84 957,07	
	Amortissement		224 509,13	831 888,12	297 021,66	69 579,31	
	Valeur NETTE		470 395,87	80 286,88	389 799,20	15 377,76	
	Valeur Apport	**95 145,00**	**650 000,00**				
GAILLAC agence	Valeur Brute	68 745,00	871 922,84				
	Amortissement		176 314,86				
	Valeur NETTE		695 607,98				
	Valeur Apport	**200 000,00**	**1 300 000,00**				
LA GINESTE	Valeur Brute	1 750 000,00	1 839 366,67	115 978,53	1 045 262,91	84 188,19	
	Amortissement		482 833,73	96 631,03	664 883,44	61 881,93	
	Valeur NETTE		1 356 532,94	19 347,50	380 379,47	22 306,26	
	Valeur Apport	**1 750 000,00**	**1 356 532,94**				
PUYBEGON	Valeur Brute	115 000,00	1 011 393,48	553 789,04	432 582,58	24 188,69	
	Amortissement		193 850,40	511 344,46	165 632,50	17 932,88	
	Valeur NETTE		817 543,08	42 444,58	266 950,08	6 255,81	
	Valeur Apport	**115 000,00**	**817 543,08**				
DECAZEVILLE	Valeur Brute	52 836,00	1 439 072,36	145 757,20	876 815,72	36 516,45	
	Amortissement		233 849,27	132 177,87	385 810,38	34 442,29	
	Valeur NETTE		1 205 223,09	13 579,33	491 005,34	2 074,16	
	Valeur Apport	**52 836,00**	**1 205 223,09**				
ALBI-JARLARD	Valeur Brute	95 034,75	1 939 613,24	606 581,21	26 034,99	467 677,33	
	Amortissement		1 381 974,41	506 820,11	8 256,79	462 157,47	
	Valeur NETTE		557 638,83	99 761,10	17 778,20	5 519,86	
	Valeur Apport	**260 000,00**	**1 000 000,00**				
VIVIERS LES LAVAURS	Valeur Brute	65 000,00		2 282 500,00			
	Amortissement			2 282 500,00			
	Valeur NETTE			0,00			
	Valeur Apport	**65 000,00**	**585 000,00**				
CUQ TOULZA	Valeur Brute	115 000,00		2 259 300,00		7 655,00	
	Amortissement			2 259 300,00		2 696,67	
	Valeur NETTE			0,00		4 958,33	
	Valeur Apport	**115 000,00**	**585 000,00**				
LABOUTARIE	Valeur Brute	85 000,00	710 958,08	1 587 712,13	1 096 885,78	365 621,60	
	Amortissement		50 359,53	870 423,92	283 929,12	362 253,32	
	Valeur NETTE		660 598,55	717 288,21	812 956,66	3 368,28	
	Valeur Apport	**85 000,00**	**660 598,55**				
LAISSAC	Valeur Brute			10 340,33	103 024,22	10 739,70	
	Amortissement			10 340,33	43 433,24	10 739,70	
	Valeur NETTE			0,00	59 590,98	0,00	
	Valeur Apport						
VILLEFRANCHE	Valeur Brute			141 819,06	268 419,96	84 143,14	
	Amortissement			86 957,56	221 725,56	73 199,15	
	Valeur NETTE			54 861,50	46 694,40	10 943,99	
	Valeur Apport						
LAGUEPIE	Valeur Brute			106 453,00	23 500,00	16 655,95	
	Amortissement			92 382,37	23 500,00	16 655,95	
	Valeur NETTE			14 070,63	0,00	0,00	
	Valeur Apport						
CASTRES	Valeur Brute			893 291,00	517 779,28	172 486,71	
	Amortissement			801 630,95	369 060,68	158 637,15	
	Valeur NETTE			91 660,05	148 718,60	13 849,56	
	Valeur Apport						

C-F

APPORT RAGT PLATEAU CENTRAL — IMMOBILISATIONS CORPORELLES — ANNEXE N° 4

Sites	Désignation	Terrains	Constructions sol propre	Matériel et Outillage	Agencements	Autres Immobilisations	Immobilisations en cours
REQUISTA	Valeur Brute			146 481,00	36 393,97	69 131,28	
	Amortissement			133 168,00	35 716,27	65 143,17	
	Valeur NETTE			13 313,00	677,70	3 988,11	
	Valeur Apport						
TOULOUSE	Valeur Brute			372 154,55	241 134,04	106 190,99	
	Amortissement			347 345,74	127 653,51	100 730,74	
	Valeur NETTE			24 808,81	113 480,53	5 460,25	
	Valeur Apport						
LACAUNE	Valeur Brute			76 810,00	16 407,70	85 873,60	
	Amortissement			71 135,00	14 130,96	84 921,12	
	Valeur NETTE			5 675,00	2 276,74	952,48	
	Valeur Apport						
MARCILLAC	Valeur Brute			5 485,00	109 427,11	16 595,00	
	Amortissement			5 485,00	103 097,94	15 871,14	
	Valeur NETTE			0,00	6 329,17	723,86	
	Valeur Apport						
MUR DE BARREZ	Valeur Brute			86 093,38	128 269,55	430 951,42	
	Amortissement			29 658,41	22 172,95	430 951,42	
	Valeur NETTE			56 434,97	106 096,60	0,00	
	Valeur Apport						
ALBAN	Valeur Brute			81 363,00	337 231,36	259 760,10	
	Amortissement			81 363,00	227 877,57	258 994,59	
	Valeur NETTE			0,00	109 353,79	765,51	
	Valeur Apport						
SALLES-CURAN	Valeur Brute			89 500,00	107 926,18	83 873,82	
	Amortissement			82 408,88	41 165,68	83 873,82	
	Valeur NETTE			7 091,12	66 760,50	0,00	
	Valeur Apport						
RIEUPEYROUX	Valeur Brute					9 913,50	
	Amortissement					9 913,50	
	Valeur NETTE					0,00	
	Valeur Apport						
LAURAS	Valeur Brute			703 000,00	358 411,41		
	Amortissement			654 953,13	109 649,85		
	Valeur NETTE			48 046,87	248 761,56		
	Valeur Apport						
BOURRAN	Valeur Brute				78 132,00	725 782,45	
	Amortissement				14 324,20	586 621,73	
	Valeur NETTE			0,00	63 807,80	139 160,72	
	Valeur Apport						
NEGREPELISSE	Valeur Brute			543 549,00	40 893,00 F	7101,48	
	Amortissement			501 279,11	23 854,25 F	2143,15	
	Valeur NETTE			42 269,89 F	17 038,75 F	4 958,33 F	
	Valeur Apport						
VIELMUR	Valeur Brute			81 500,00			
	Amortissement			81 500,00			
	Valeur NETTE			0,00			
	Valeur Apport						
TOTAUX	**Valeur Brute**	**6 639 549,22**	**46 867 602,63**	**85 692 631,51**	**20 097 997,27**	**8 264 606,27**	**193 859,22**
	Amortissement	**0,00**	**25 340 008,77**	**76 965 235,02**	**12 645 823,87**	**7 620 985,36**	
	Valeur NETTE	**6 639 549,22**	**21 527 593,86**	**8 727 396,49**	**7 452 173,40**	**643 620,91**	**193 859,22**
	Valeur Apport	**11 028 358,75**	**40 632 334,86**				
	plus value	**4 388 809,53**	**19 104 741,00**				

CF

APPORT R.A.G.T. PLATEAU CENTRAL - TERRAINS - Annexe 5

Site	Adresse	Activité	Commune	Section N°	Lieu dit	Superficie	Origine de Propriété
BARAQUEVILLE	Route de Toulouse 12160 Baraqueville	Agence et Entrepôt	BARAQUEVILLE	B 1973 B 1305	Av. de Toulouse Av. de Toulouse	29 a 23 ca 17 a 50 ca	• Acte de vente des 24 Novembre et 4 Décembre 1919 par Monsieur Gaston ROQUES à la Société Civile Coopérative Agricole « Rouergue-Auvergne-Gevaudan-Tarnais » de la parcelle N° 9 de la section B de la Commune de CARCENAC-PEYRALES, chez Maître Jean-François CANITROT, notaire à SAUVETERRE. Cet acte a été publié au Bureau des Hypothèques de RODEZ, le 10/01/1920. *Volume 1288, N° 27* *inscrit d'office* *Volume 828, N° 448* • Apport par la Société Civile Coopérative Agricole « Rouergue-Auvergne-Gevaudan-Tarnais » à la Société de Production et d'Approvisionnement du Plateau Central « ROUERGUE – AUVERGNE – GEVAUDAN – TARNAIS », apport constaté à l'article 6 des statuts originaires déposés au rang des minutes de Maître MALPHETTES, notaire à ALBI (Tarn) le 08/07/1925 de la parcelle N° 9, section B de la commune de CARCENAC-PEYRALES. Cet acte a été transcrit à la Conservation des Hypothèques de RODEZ, le 26/10/1925. *Volume 1471, N° 48*
DECAZEVILLE	Avenue du 10 Août 12300 DECAZEVILLE	Agence et Entrepôt	DECAZEVILLE	AR 87	Av. du 10 Août	44 a 03 ca	• Acte de Vente du 6 Avril et 13 Avril 1994 chez Maître TOVAR-DELAGNES, notaire à DECAZEVILLE. Achat à la Commune de DECAZEVILLE. Acte publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE le 25 Avril 1994. *Volume : 1994 P N°: 1044*
ESPALION	Zone Artisanale La Bouysse 12500 ESPALION	Agence et Entrepôt	ESPALION	A 1247 A 1252 A 1253	La Bouysse La Bouysse La Bouisse	10 a 45 ca 4 a 13 ca 3 a 38 ca 7 a 51 ca	• Acte de Vente par la Commune d'ESPALION en date du 10 Mars 1980, chez Maître Jean-Pierre ESPINASE, notaire à ESPALION. Acte publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques de RODEZ le 9 Mai 1980 *Volume : 4408 N°: 33* • Acte de Vente par le Département de l'Aveyron en date des 6 Mai et 16 Avril 1980, chez Maître Jean- Pierre ESPINASSE,notaire à ESPALION. Acte publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques de RODEZ le 29 Mai 1980. *Volume : 4419 N°: 28*
SAINT AFFRIQUE	57 Av. de Verdun 12400 St AFFRIQUE	Bureaux et Entrepôt	SAINT AFFRIQUE	BN 28 BN 32	Rue des Ecoles N° 4 4 Rue Frangi et Ortega	2 a 36 ca 1 a 08 ca	• Acte de Vente par l'Association d'Entraide St François en date du 7 Décembre 1977, chez Maître Robert MASSOL, notaire à SAINT AFFRIQUE. Acte publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de MILLAU le 9 Janvier 1978. *Volume : 2598 N° 22* • Acte de Vente par les consorts ARNAL en date du 31 Juillet 1978 chez Maître Louis CALMELS Notaire à MILLAU. Acte publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de MILLAU le 13 Septembre 1978. *Volume : 2657 N° 44*

APPORT R.A.G.T. PLATEAU CENTRAL - TERRAINS - Annexe 5

Site	Adresse	Activité	Commune	Section N°	Lieu dit	Superficie	Origine de Propriété
LA PRIMAUBE	Avenue de Rodez 12450 LUC	Agence et Entrepôt	LUC	BH 38 BH 41	CHAMP GRAND Av. de Rodez	12 a 91 ca 50 a 60 ca	• Acte de Vente par Henri RIGAL en date du 6 Septembre 1939 chez Maître Paul BOUSQUET, notaire à RODEZ. Acte publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de RODEZ le 02/10/1939. *Volume : 1832 N° 44* • Acte d'échange avec Henri RIGAL en date du 10 Juin 1944, chez Maître Paul BOUSQUET, notaire à RODEZ. Acte publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de RODEZ, le 01/07/1944. *Volume : 1910 N° 37* • Acte rectificatif d'échange avec Henri RIGAL en date du 06/02/1945 chez Maître Paul BOUSQUET, notaire à RODEZ. Acte publié au Bureau des Hypothèques de RODEZ, le 23/02/1945. *Volume : 1917 N° 47* • Acte de vente par HENRI RIGAL et Marie LABIT en date du 24 Avril 1957, chez Maître Pierre GOURCEAUD, notaire à RODEZ. Acte publié au Bureau des Hypothèques de RODEZ le 14 Mai 1957. *Volume : 2 258 N° 65* • Acte de vente du 20 et 30 Novembre 1967 par la Société Bâtiments et Travaux Publics, chez Maître A. MARTY, notaire à RODEZ. Acte publié au Bureau des Hypothèques de RODEZ, le 23 Décembre 1967. *Volume : 2894 N° 5*
ALBI (Jarlard)	Rue Lebon Z.I. de Jarlard 81000 ALBI	Agence et Entrepôt	ALBI	IK 175 IK 177 IK 179	JARLARD JARLARD JARLARD	0 a 72 ca 4 a 00 ca 28 a 08 ca 32 a 80 ca	• Acte de vente par la C.C.I. d'ALBI en date des 21 et 22 Décembre 1977 chez Maître Gérard GOMREE, notaire à ALBI. Acte publié au Bureau des Hypothèques d'ALBI le 2 Février 1978. *Volume : 3023 N°: 15*
CALMONT (Pisse-Co)	Zone Artisanale de CALMONT 12450 LA PRIMAUBE	Plate-forme D'approvisionnement	CALMONT	G 1296 G 9 G 1298 G 1031	La Sarrade La Sarrade La Sarrade Pisse-Co	1 ha 01a 43ca 20ca 15a 84ca 5a 19ca	• Acte de vente par la commune de CALMONT en date du 23 Novembre 1993, chez Maître Gérard DESCROZAILLE, notaire à RODEZ. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de RODEZ, le 17/12/1993. *Volume : 1993 P N°: 8389* • Acte de vente par la commune de CALMONT en date du 28 Avril 1988, chez Maître Joseph de RODAT, notaire à LA PRIMAUBE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de RODEZ, le 05/05/1988. *Volume : 5557 N°: 5*

APPORT R.A.G.T. PLATEAU CENTRAL - TERRAINS - Annexe 5

Site	Adresse	Activité	Commune	Section N°	Lieu dit	Superficie	Origine de Propriété
CALMONT (Pisse-Co)				G 1026	Pisse-Co	3ha 96a 19ca	• Acte de vente par la commune de CALMONT en date du 6 Novembre 1986, chez Maître CANITROT, notaire à CALMONT. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de RODEZ, le 04/12/1986. *Volume : 5369 N°: 7*
SAINT SULPICE	81370 SAINT SULPICE	Silo	SAINT SULPICE	B 2917 B 2919	Saint Sulpice Ville Saint Sulpice Ville	7a 9ca 15 a 60ca	• Résulte d'un acte de vente des parcelles B 2916 et B 2918 à la S.N.C.F. par acte du 6 Février 1986 chez Maître DESCROZAILLE Notaire à RODEZ. Publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 05/03/1986 *Volume : 5832 N°: 26* Origine de Propriété : B 2919 : Division Cadastrale du B 2331- Adjudication au profit de R.A.G.T. du Tribunal de Grande Instance de CASTRES en date du 24/11/1976. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 15/12/1977 *Volume : 4491 N°: 12* B 2917 : Division Cadastrale du B 2330 – Acte d'achat la S.C.I. Tarn et Agout, par acte du 09/11/1976 chez Maître Louis CHABERT, notaire à RABASTENS (Tarn). Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 09/02/1978 *Volume : 4515 N°: 7*
CARMAUX	81 Avenue de Rodez 81400 CARMAUX	Agence et Entrepôt	CARMAUX	AL 77 AL 337	5 Chemin de Ligue de Lédas Lédas	7 a 65 ca 15a 51ca	• Acte de vente par Monsieur Jacques ENJALBERT en date du 12 Octobre 1982, chez Maître Michel SOUILLARD,notaire à MONESTIES (TARN). Acte publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques d'ALBI le 26/10/1982 *Volume : 3711 N°: 19* • Acte de vente par les consorts ROBERT-DURAND en date du 14 et 26 Mars 1974,chez Maître Jean PICARD, notaire à CARMAUX. Acte publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques d'ALBI le 12/04/1974 *Volume : 2537 N°: 28* • Cession en 1975, d'une parcelle de terrain prise sur AL N° 76 pour 1a 28ca.
PUYLAURENS	Z.A. de la Plaine St Martin 81700 PUYLAURENS	Agence et Entrepôt	PUYLAURENS	H 1186 H 1187 H 1188	Plaine St Martin Plaine St Martin Plaine St Martin	31a 86ca 15a 34ca 47a 20ca 17a 82ca	• Acte d'échange multilatéral commune de PUYLAURENS/R.A.G.T./Etat en date du 31/01/1987 chez Maître J.F. SALINIER, notaire à PUYLAURENS. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 24/02/1987 *Volume : 5976 N°: 23*

APPORT R.A.G.T. PLATEAU CENTRAL - TERRAINS - Annexe 5

Site	Adresse	Activité	Commune	Section N°	Lieu dit	Superficie	Origine de Propriété
PUYLAURENS				H 1189	Plaine St Martin	26a 48ca	• Acte de vente chez Maître SALINIER en date du 27/01/1987 et rectificatif du 11/03/1987. • Acte de vente par la commune de PUYLAURENS en date du 28/07/1992 chez Maître J.F. SALINIER notaire à PUYLAURENS. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 15/10/1992. *Volume : 1992 P N°: 4710*
DAMIATTE	DAMIATTE 81220 ST PAUL CAP DE JOUX	Silo	DAMIATTE	D 1316 D 1318 D 1320 D 1322	Port de Salomon Port de Salomon Port de Salomon Port de Salomon	7a 44ca 71ca 89a 10ca 82a 75ca	• Acte de vente par Monsieur Paul VAGLIENTI en date du 08/05/79 chez Maître Henri PILLE Notaire à LAVAUR. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 05/06/1979. *Volume : 4716 N°: 30*
				D 1494	Port de Salomon	2ha 21a 86ca	• Acte de vente par Monsieur Paul VAGLIENTI en date du 28/05/1990 chez Maître Gérard DESCROZAILLE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 09/07/1990. *Volume : 1990P N°: 3649*
MILLAU	670 Bd Jean Gabriac 12100 MILLAU	Agence et Entrepôt	MILLAU	DB 22	Plaine des Ondes	26a 08ca	• Acte de vente par la S.A. DELAGNES en date du 09/12/1987 chez maître DESCROZAILLE. Acte Publié à la Conservation des Hypothèques de MILLAU le 04/01/1988 *Volume : 3489 N°: 1*
SAINT AGNAN	81000 SAINT AGNAN	Dépôt d'Engrais et Céréales	SAINT AGNAN (81)	A 533	La Greso	80a	• Acte de vente par Monsieur Robert DAYDE en date du 20/11/1987 chez Maître Gérard CREMONT, Notaire à LAVAUR. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 04/01/1988 *Volume : 6115 N°: 2*
GAILLAC	Chemin des Balitrands Route de Toulouse 81600 GAILLAC	Agence et Entrepôt	GAILLAC	BP 835 BP 832	Chemin des Balitrands Chemin des Balitrands	43a 95ca 2 a 39 ca	• Acte de vente chez Maître DESCROZAILLE et Maître CAMINADE du 31/08/1994. • Acte d'échange R.A.G.T./S.A. ALPHACAN en date du 11/09/1997chez Maître LUGAN de COSTER, notaire à GAILLAC. Acte publié à la Conservation des Hypothèques d'ALBI le 16/12/1997 *Volume : 1997 P N°: 7390*
GAILLAC	126 Avenue Foch 81600 GAILLAC	Silos	GAILLAC	BE 158 BE 159 BE 160 BE 161 BE 162 BE 163 BE 164 BE 165 BE 166 BE 361 BE 378	Villenouvelle Id. Id. Id. Id Av. Maréchal Foch Villenouvelle Id. Id. Id. Id.	42a 97ca 23a 60ca 13a 72ca 9a 10ca 44a 73ca 8a 95ca 17a 52ca 7a 10ca 28a 88ca 3ca 27ca	• Acte de Vente par la S.A. S.M.V.D. en date du 06/07/1994 chez Maître G. DESCROZAILLE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 26/08/1994 *Volume : 1994 P N°: 3990*

APPORT R.A.G.T. PLATEAU CENTRAL - TERRAINS - Annexe 5

Site	Adresse	Activité	Commune	Section N°	Lieu dit	Superficie	Origine de Propriété
				BE 381	Id.	14a 13ca 2ha 11a 00ca	
VALENCE D'ALBI	Chemin de Ginestous 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS	Agence et Entrepôt	Valence d'Albigeois	H 359 H 361	La Cledo	17a 75ca 3a 33ca 21a 08ca	• Acte de Vente par Monsieur et Madame HARDOUIN en date du 26/06/1989 chez Maître G. DESCROZAILLE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques d'ALBI le 07/08/1989 *Volume : 4711 N°: 19*
MONTBAZENS	Zone Artisanale du Fargal 12220 MONTBAZENS	Agence et Entrepôt	MONTBAZENS	AO 209	Le Fargal	63a 43ca	• Acte de Vente par Monsieur et Madame Jean BRAS en date du 28/01/1993, chez Maître G. DESCROZAILLE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de VILLEFRANCHE de RGUE le 23/02/1993 *Volume : 1993P N°: 441*
BRIATEXTE	Larmès – Route de Lavaur 81390 BRIATEXTE	Agence et Entrepôt	PUYBEGON	B 892 B 894	Larmès Larmès	97a 75ca 58a 90ca 1ha 56a 65ca	• Acte de Vente par Monsieur François BARTHE en date du 15/01/1993 chez Maître G. DESCROZAILLE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 05/02/1993. *Volume : 1993P N°: 679*
RODEZ	Avenue de la Gineste 12000 RODEZ	Agence et Entrepôt	RODEZ	BC 1138	Av de la Gineste	37a 11ca	• Acte de Vente par la S.A.R.L. « Saint Félix RSV » en date du 20/04/1994 chez Maître DESCROZAILLE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de RODEZ le 18/05/1994. *Volume : 1994P N°: 3241*
				BC 1140 BC 1210	Av. de la Gineste Av. de la Gineste	3a 10ca 12a 60ca 15a 70ca	• Acte de Vente par la S.A.R.L. « Saint Félix RSV » en date du 11/04/1997 chez Maître DESCROZAILLE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de RODEZ le 13/06/1997. *Volume : 1997P N°: 3314*
FIAC	La Gare 81500 FIAC	Agence et Silos	FIAC	ZP 26 ZP 27 ZP 48 ZP 49	La Gare Id. Id. Id.	25a 60ca 43a 30ca 1ha 65a 27ca 77a 67ca 3ha 11a 84ca	• Acte de Vente par la S.C.I. MABER en date du 26/07/1994 chez Maître DESCROZAILLE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 26/07/1994. *Volume : 1994P N°: 3553*

APPORT R.A.G.T. PLATEAU CENTRAL - TERRAINS - Annexe 5

Site	Adresse	Activité	Commune	Section N°	Lieu dit	Superficie	Origine de Propriété
VIVIERS LES LAVAUR	FONTAURIOL 81500 VIVIERS LES LAVAUR	Silo	VIVIERS LES LAVAUR	ZM 42	Fontauriol	36a 16ca	• Acte de Vente par la S.A. S.M.V.D. en date du 06/07/1994 chez Maître DESCROZAILLE. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de CASTRES le 26/08/1994. *Volume : 1994P N°: 3990* Acte publié à la Conservation des Hypothèques d'ALBI le 29/08/1994. *Volume : 1994P N°: 5044*
CUQ TOULZA	En Satja 81470 CUQ TOULZA	Silo	CUQ TOULZA	E 998 E 1000 E 1002	Satja Satja Satja	18a 20ca 43a 23ca 03a 40ca 64a 83ca	Cf. ci-dessus
SEVERAC	Avenue de Pasteur 12150 SEVERAC	Agence et Entrepôt	SEVERAC LE CHATEAU	A 1179	Prat des Capelos	27a 65ca	• Acte de Vente du 18 janvier 1923 par Madame Léonie ALAUX à la Coopérative Agricole R.A.G.T., chez Maître Joseph LESTRADE, notaire à SEVERAC LE CHATEAU de la parcelle Section B N° 492 de la commune de SEVERAC LE CHATEAU. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de MILLAU le 06/02/1923. *Volume : 7710 N°: 22* • Apport par la Société Civile Coopérative Agricole « Rouergue – Auvergne – Gévaudan –Tarnais » du terrain situé commune de SEVERAC LE CHATEAU sous le N° 492 de la section B à la Société de Production et d'Approvisionnement du Plateau Central « Rouergue-Auvergne-Gevaudan-Tarnais », apport constaté à l'article 6 des statuts originaires déposés au rang des minutes de Maître MALPHETTES, notaire à ALBI (Tarn) le 08/07/1925. Acte publié à la Conservation des Hypothèques de RODEZ le 26/10/1925. *Volume : 1471 N°: 48*
LA BOUTARIE	Le Bouriat 81120 LA BOUTARIE	Agence et Entrepôt	LA BOUTARIE	B 681	La Plaine	1 ha 50a 00ca	• Acte de Vente des 24 Octobre et 18 Novembre 1996 par les consorts GUICHARD chez Maître J.P. AUBRY, notaire à ALBI. Acte publié à la Conservation des Hypothèques d'ALBI le 09/01/1997. *Volume : 1997P N°: 137*
REALMONT	29 Bd Ch. De Gaulle 81120 REALMONT	Agence et Entrepôt	REALMONT	E 1168	Réalmont Ville	4a 35ca	• Acte de Vente du 05/03/1970 par Monsieur René TROUCHE chez Maître Louis PERIE, notaire à REALMONT. Acte publié à la Conservation des Hypothèques d'ALBI, le 13/03/1970.

APPORT R.A.G.T. PLATEAU CENTRAL - TERRAINS - Annexe 5

Site	Adresse	Activité	Commune	Section N°	Lieu dit	Superficie	Origine de Propriété
REALMONT							*Volume : 2009 N°: 14* • Acte de Vente du 07/07/1972 par Monsieur René TROUCHE chez Maître Louis PERIE, notaire à REALMONT. Acte publié à la Conservation des Hypothèques d'ALBI, le 07/07/1972. *Volume : 2308 N°: 40* • Acte de Vente du 16/09/1972 par R.A.G.T. à Mademoiselle Ginette GALINIER chez Maître Louis PERIE.
MURET	348 Avenue du Pic du Ger Zone de Montégut 31600 MURET	Plate-forme logistique de Produits Jardin	MURET	K 444 K 445 K 446 K 448 K 1419 K 1421 K 1422 K 1425	Montégut 348, Av. du Pic du Ger Montégut Montégut	88a 47ca 1ha 27a 44ca 8a 19ca 20a 24ca 50a 61ca 10a 33ca 0a 52ca 58a 21ca 3 ha 64a 01ca	• Acte de Vente en date du 06/10/1997 chez Maître DESCROZAILLE par Monsieur Alain DELAGNES Acte publié à la Conservation des hypothèques de MURET, le 29/10/1997. *Volume : 1997P N°: 5238*
RIVIERES	81600 RIVIERES	Silo	RIVIERES	C 755	Baulès	12a 29ca	• Acte de Vente en date du 17 Septembre 1975, chez Maître Gabriel CAMINADE, notaire à GAILLAC, par Monsieur Giulio CASAGRANDE. Acte publié à la Conservation des hypothèques d'ALBI, le 28/10/1975. *Volume : 2737 N°: 47*
ALBI	R.A.G.T. SANDERS Route de Fauch 81012 ALBI Cedex 9	Usine d'Aliments					• Acte des 5-9 Mai 1956 chez Maître MALPHETTES, notaire à ALBI, vente par S.A. LAGREZE. Acte publié à la Conservation des hypothèques d'ALBI, le 21/06/1956. *Volume : 992 N°: 56* • Acte du 9 Mai 1956 chez Maître MALPHETTES, vente par M. ESPIE. Acte publié à la Conservation des hypothèques d'ALBI, le 27/06/1956. *Volume : 993 N°: 6* • Acte du 15 Novembre 1962 chez Maître MALPHETTES, vente par M. MOULIS. Acte publié à la Conservation des hypothèques d'ALBI, le 22/11/1962. *Volume : 1338 N°: 12*

APPORT R.A.G.T. PLATEAU CENTRAL - TERRAINS - Annexe 5

Site	Adresse	Activité	Commune	Section N°	Lieu dit	Superficie	Origine de Propriété
ALBI							• Acte du 15 Novembre 1963 chez Maître MALPHETTES, vente par M. ESCAFFRE. Acte publié à la Conservation des hypothèques d'ALBI, le 28/05/1963. *Volume : 1369 N°: 2* • Acte du-30 Novembre 1963 chez Maître MALPHETTES, vente par M. ESPIE. Acte publié à la Conservation des hypothèques d'ALBI, le 18/12/1963. *Volume : 1399 N°: 19* • Acte des 24 Mai et 7 Juin 1968 chez Maître GOMREE notaire à ALBI. Vente par Monsieur CALMELS • Acte du 5 Juin 1979 chez Maître GOMREE. Vente par Ets B. PAGES S.A. Acte publié à la Conservation des hypothèques d'ALBI, le 21/06/1979. *Volume : 3211 N°: 8* • Acte du 9 Juillet 1982 chez Maître GOMREE. Vente par S.A.R.L. Entreprise LAGREZE. Acte publié à la Conservation des hypothèques d'ALBI, le 21/09/1982. *Volume : 3694 N°: 36* • 17 Novembre 1980 • 27 Juin 1983 • Acte d'échange du 23 Juillet 1990 chez Maître PAPEIX, notaire à ALBI avec la Commune d'ALBI.
				KO 404 K 485	Rue de la Millassolle Route de Fauch	14a 24 ca 1 ha 50a 54ca	
NAUCELLE	Avenue de la Gare	Entrepôt	Naucelle	D 408	Naucelle Gare	10a 40ca	• Acte de Vente du 18 Mai 1920 chez Maître Augustin VERGNES, notaire à

APPORT R.A.G.T. PLATEAU CENTRAL - TERRAINS -

Annexe 5

Site	Adresse	Activité	Commune	Section N°	Lieu dit	Superficie	Origine de Propriété
	12800 NAUCELLE			D 409	Naucelle Gare	13a 35ca	NAUCELLE, par Monsieur Charles CAUSSANEL à la Coopérative Agricole « Rouergue, Auvergne, Gévaudan, Tarnais » . Acte publié à la Conservation des hypothèques de RODEZ, le 7 Juin 1920.. *Volume : 1303 N°: 82* • Acte d'apport par la Société Civile Coopérative Agricole « Rouergue-Auvergne-Gevaudan-Tarnais » à la Société de Production et d'Approvisionnement du Plateau Central « ROUERGUE – AUVERGNE – GEVAUDAN – TARNAIS », apport constaté à l'article 6 des statuts originaires déposés au rang des minutes de Maître MALPHETTES, notaire à ALBI (Tarn) le 08/07/1925 des parcelles N° 157 et N° 158, section D de la commune de NAUCELLE. Cet acte a été transcrit à la Conservation des Hypothèques de RODEZ, le 26/10/1925.

APPORT RAGT PLATEAU CENTRAL

ANNEXE N° 6

CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI

Sites	Désignation	Constructions
LAURAS	Valeur Brute	750 257,08
	Amortissement	527 707,68
	Valeur NETTE	222 549,40
	Valeur Apport	
VILLEFRANCHE	Valeur Brute	1 213 045,40
	Amortissement	930 001,47
	Valeur NETTE	283 043,93
	Valeur Apport	
LAGUEPIE	Valeur Brute	625 177,18
	Amortissement	382 921,04
	Valeur NETTE	242 256,14
	Valeur Apport	
MILLAU	Valeur Brute	327 418,35
	Amortissement	327 418,35
	Valeur NETTE	0,00
	Valeur Apport	
ST SULPICE	Valeur Brute	21 720,09
	Amortissement	21 720,09
	Valeur NETTE	0,00
	Valeur Apport	
TOTAL	**Valeur Brute**	**2 937 618,10**
	Amortissement	**2 189 768,63**
	Valeur NETTE	**747 849,47**

EF

FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

Date d'acquisition	Désignation	VALEUR NETTE
01/09/1993	Droit au bail magasin et entrepôt à Salles Curan	150 000,00
01/09/1993	Fonds de commerce de négociant de produits d'approvisionnement pour l'agriculture et le jardin situé à Salles Curan	250 000,00
06/07/1994	Fonds de commerce Société Meunière de la Vallée du Dadou (S.M.V.D.)	9 800 000,00
09/07/1998	Fonds de commerce de grossiste en produits de jardin et bricolage JARDISUD	310 000,00
Total		**10 510 000,00**

AF CF

APPORT RAGT PLATEAU CENTRAL

ANNEXE 8

TITRES DE PARTICIPATION

Sociétés	Nombre de titres	% de détention	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
SOC HYBRIDES	999	99,9%	139 211,22		139 211,22
SC D'ELEVAGE DU PLATEAU CENTRAL	199	99,5%	19 900,00		19 900,00
SICA GEBRO	34 690	10%	591 125,00	157 500,00	433 625,00
SICA PORCI PLATEAU CENTRAL	4 200	10%	439 185,00	115 050,00	324 135,00
SICA BOVI PLATEAU CENTRAL	7964	10%	796 400,00		796 400,00
SICALBI	125	25%	12 500,00		12 500,00
AVI PC	838	10%	104 750,00		104 750,00
Total			**2 103 071,22**	**272 550,00**	**1 830 521,22**

AF CF

Créances rattachées

Société	VALEUR NETTE
SICA GEBRO	1 000 000,00
FAGRI	3 500 000,00
Total	**4 500 000,00**

AF EF

APPORT RAGT PLATEAU CENTRAL

ANNEXE N° 10

TITRES IMMOBILISES

Sociétés	Nombre de titres	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
SA FINEGOCE	103	20 600,00		20 600,00
POITOU CHARENTE OLEAGINEUX	40	20 000,00		20 000,00
FAGRI	1	35 553,23		35 553,23
SOFADEL	15	1 500,00		1 500,00
FILTARN SA	150	15 000,00		15 000,00
OXYGENE SARL	150	15 000,00		15 000,00
S.O.G.I.A.		750,00		750,00
GAMM VERT	100	16 200,00		16 200,00
SA SILO PORTUAIRE PORT LA NOUVELLE	525	59 500,00		59 500,00
Total		**184 103,23**	**0,00**	**184 103,23**

CF

Familles	Matières premières	Produits entretien	Emballages	Produits finis	Marchandises	
Produits d'hygiène					1 975 541,90	
Aliments simples	2 962 732,35			282 706,00	799 253,83	
Aliments composés				2 869 492,02	765 275,86	
Semences				12 211 417,51	15 187,45	
Articles jardin				86 257,00	25 013 009,00	
Engrais simples					388 002,00	
Engrais composés				978 752,00	2 889 913,00	
Articles phytosanitaires					11 639 815,00	
Supers, adjuvants, concentrats	580 662,21					
Quincaillerie, sacherie et divers		9 094,78	161 519,54		2 250 757,49	
						TOTAL
TOTAL EN VALEUR BRUTE	3 543 394,56	9 094,78	161 519,54	16 428 624,53	45 736 755,53	**65 879 388,94**
Provision pour dépréciation					2 042 631,54	**2 042 631,54**
Valeur nette comptable des stocks apportés	3 543 394,56	9 094,78	161 519,54	16 428 624,53	43 694 123,99	**63 836 757,40**

APPORT RAPC

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

ANNEXE N° 12

COMPTES	MONTANT
Constructions	81 065,55
Matériel et outillage	618 314,06
Autres Immobilisations	3 099,71
Total Compte 145	**702 479,32**

AS GF

APPORT RAGT PLATEAU CENTRAL

ANNEXE 13

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Sociétés	date	Montant initial	Montant débloqué	Quote part virée en Résultat	VALEUR NETTE
Agences					
Prime orientation agricole (POA)	1985/86	600 000,00	31 250,00	21 843,00	9 407,00
Filière Végétale					
POA	1979-1981	315 917,00	66 566,00	59 408,00	7 158,00
Usine aliments (Albi)					
ADEPA	1992/93	112 500,00	112 500,00	95 813,00	16 687,00
Région	1995/96	1 000 000,00	1 000 000,00	798 765,00	201 235,00
Total		**2 028 417,00**	**1 210 316,00**	**975 829,00**	**234 487,00**

AF EF

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

comptes	Libellé	Montant	
151	**Provisions pour risques**		**1 501 680,61**
	Litige prud'hommal	500 000,00	
	Litige taxe de stockage	1 001 680,61	
158	**Provisions pour charges**		**542 080,00**
	Réajustement assurance et charges non comptabilisées	192 600,00	
	Marge garantie sur activité porc	349 480,00	

AC CF

Engagements donnés

Société	date	Banque	Montant	En cours au 30/06/1999	Terme de l'engagement
FAGRI	30/06/1993	CRCA TARN	200 000,00	21 428,70	31/03/2000
	31/03/1994		200 000,00	106 655,30	31/03/2003
Ste COOP AGRICOLE PORCI SEGALA	07/07/1999	CRCA TARN	12 500 000,00	12 500 000,00	07/07/2011

GF

Engagements reçus

Société	Banque	Montant
SIDO	BNP	3 446 210,00
ONIC	BNP	405 000,00
ONIC	BPTA	700 000,00

AS CF

Dépôts et cautionnements

Désignation	VALEUR NETTE
Avances sur consommation électriques	17 780,00
Avances sur consommations d'eau	7 176,88
Dépôt de garantie rural	6 512,00
Caution local Villefranche	37 500,00
Dépôts de garantie	57 370,00
Total	**126 338,88**

AF CF

APPORT RAGT PLATEAU CENTRAL

ANNEXE 18

Engagements indemnités fin de carrière

	Montant
Provision totale	4 566 595,00
Fonds IFC AXA au 30 juin 1999	2 483 927,00
Engagement au 30 juin 1999	**2 082 668,00**

La méthode de calcul est baséee sur la valeur actuelle des engagements futurs par la méthode prospective avec les données suivantes :

Date d'entrée, âge de départ retraite (60ans), indemnités de départ en retraite dues selon la convention collective nationale de la Meunerie, table de mortalité INSEE, le turn-over des catégories professionnelles, dernières rémunérations connues, la revalorisation annuelle des salaires fixée à 3%, le coefficient d'actualisation retenu à 5%.

Il n'a pas été retenu de charges patronales dans la mesure où RAGT procède à une mise en retraite systématique.

AC EF

Effectif de la société RAPC au 30/06/1999

NOM	Prénom	Catégorie Profes.
ALARY	Christophe	O/E
ALBAR	Francis	C
ALBERT	Jean-Luc	AM
ALBOUY	Benoit	O/E
ALGANS	Yoann	O/E
ALIBERT	Bernard	O/E
ALIBERT	Claudie	O/E
ALRIQUET	Rene	O/E
ANDRIEU	Christian	AM
ANDRIEU	Etienne	O/E
ANDRIEU	Lionel	O/E
ANQUEZ	Denis	C
ARLES	Alain	O/E
ARNAL	Bernard	O/E
AROCAS	Michel	O/E
ARRIBAT	Guy	O/E
ARTUS	Jean-Claude	O/E
ASSEMAT	Jeannette	O/E
AUDRY	Frederic	O/E
AURIOL	Gilles	AM
AVERSENQ	Christian	C
AVERSENQ	Jean-Luc	AM
AVERSENQ	Nadine	O/E
AVIZOU	Gerard	O/E
AZEMAR	Olivier	O/E
BALLIU	Cathy	O/E
BARDY	Ghislaine	AM
BARRAU	Philippe	O/E
BARREAU	Michel	O/E
BARREAU	Yves	O/E
BASTIDE	Christian	AM
BAUGUIL	Guy	O/E
BAYSSE	Alain	O/E
BEC	Claude	O/E
BENEDET	Didier	O/E
BERNAT	Jean-Luc	O/E
BERSCHEID	Sandrine	C
BERTRAND	Claude	O/E
BERTRAND	Gerard	O/E

EF

NOM	Prénom	Catégorie Profes.
BERTRAND	Jacques	C
BESOMBES	Roland	O/E
BESOMBES	Yvon	AM
BETTON	Philippe	O/E
BIELSA	Aline	O/E
BLEYS	Claude	O/E
BOISSONNADE	Bernard	C
BOISSONNADE	Ludovic	O/E
BONAL	Louis	O/E
BONAL	Marcel	O/E
BONNAFOUS	Serge	O/E
BONNEFOUS	Jean-Louis	AM
BONNET	Alain	O/E
BONNET	Bernard	C
BONNEVIALE	Eric	O/E
BONY	Franck	O/E
BOSC	Guy	O/E
BOU	Jerome	O/E
BOURDIN	Anne	O/E
BOURG	Thierry	O/E
BOUSQUET	Bernard	O/E
BOUSQUET	Chrystele	O/E
BOUSQUET	Jocelyne	O/E
BOUTET	Christian	AM
BOUTONNET	Beatrice	O/E
BOUZAT	Elie	O/E
BREDARIOL	Christine	O/E
BREGOU	Emmanuel	AM
BROS	Jean_Luc	O/E
BROSSY	Christine	O/E
BRU	Bernard	O/E
BRUGEL	Yvonne	O/E
BUISSON	Frederic	O/E
CAILHOL	Reine	C
CALMELS	Jean-Louis	O/E
CALMES	Chantal	O/E
CAMBEFORT	David	O/E
CAMBOULIVES	Michele	O/E
CAMMAS	Alain	O/E
CAMPOS	Thierry	O/E
CANAC	Renee	O/E
CAPEL	Frederic	O/E
CAPELLE	Frederique	O/E
CAPUS	Franck	O/E
CARAYON	Francis	C

NOM	Prénom	Catégorie Profes.
CARAYON	Raymonde	AM
CARUELLE	Bernard	O/E
CASSAN	Bernadette	O/E
CASTANIE	Anne	O/E
CATHALO	Pierre	O/E
CAUMEIL	Gilbert	O/E
CAVAILLES	Daniel	O/E
CAVALIE	Nicolas	O/E
CAZELLES	Jean-Claude	AM
CAZELLES	Michel	O/E
CHARRIE	Claude	O/E
CHINCHOLLE	Guy	AM
CHIRAT	David	O/E
CIGAL	Jean-Pierre	O/E
CINQ	Gilbert	O/E
CLERC	Daniel	AM
CLUZEL	Guy	O/E
COMBES	Marcellin	O/E
COMBES	Marie	O/E
CONDOM	Patrick	AM
CONNES	Henri	O/E
CONSTANS	Raymond	O/E
CONSTANS	Yves	O/E
CORNUS	Josette	AM
COSTES	Benoit	O/E
COSTES	Christophe	O/E
COSTES	Michel	AM
COTTES	Jean-Pierre	O/E
COUDERC	Christian	AM
COUFFIGNAL	Didier	O/E
CROS	Claude	C
DAURES	Andre	O/E
DAYDE	Marc	AM
DELBES	Bernard	O/E
DELERIS	Christian	O/E
DELPOUX	Gerard	C
DELPUECH	Anne-Marie	O/E
DELTORT	Andre	AM
DENAX	Jocelyn	O/E
DORLET	Philippe	C
DOUREL	Laurent	O/E
DUCROS	Jean-Marc	O/E
DUCROS	Maryse	O/E
DURIS	Frederic	O/E
DUTHEIL	Michel	C

AC GF

NOM	Prénom	Catégorie Profes.
ENJALBERT	Nelly	O/E
ENJALBERT	Sylvie	O/E
ESPIE	Dominique	O/E
ESTIVALS	Rene	O/E
EVESQUE	Jean_Robert	O/E
FABRE	Francis	C
FABRE	Michel	O/E
FAGES	Benoit	O/E
FARAMOND	Jerome	O/E
FARENQ	Yvan	O/E
FARRET	Michel	C
FAU	Christian	O/E
FERRIERES	Max	O/E
FOULCHER	Yves	C
FOUQUIER D'HEROUEL	Christian	C
FROUIN	Vincent	AM
GABRIAC	Jean-Noel	AM
GAERTNER	Pierre	O/E
GANNAC	Bernard	C
GAPAIL	Didier	AM
GAROVO	Jean-Francois	C
GARROUSTE	Didier	AM
GAUTHIER	Jacques	O/E
GAYRAUD	Laurent	O/E
GELY	Guy	O/E
GENDRE	Christophe	AM
GILHODES	Gerard	C
GIMENEZ	Daniel	O/E
GINESTET	Jean-Pierre	AM
GODIN	Philippe	C
GOMBERT	Jean-Noel	O/E
GOMBERT	Jocelyn	O/E
GOMES	Christiane	O/E
GONTIER	Jean-Marie	O/E
GORSSE	Nicole	O/E
GRAS	Michel	O/E
GRESS	Ghislain	O/E
GRESS	Thierry	O/E
GUERRIOT	Philippe	C
HERMET	Jean-Marie	O/E
HOULES	Michel	AM
HUILLET	Bernard	O/E
HURIER	Stephane	O/E
HYONNE	Pascal	AM
ICHER	Philippe	O/E

AF CF

NOM	Prénom	Catégorie Profes.
ITRAC	Annie	AM
JEAN	Julien	O/E
JIMENEZ	Michele	AM
JOINT	Dominique	AM
JULHES	Pierre	O/E
LACAM	Thierry	AM
LACAN	Jean-Luc	O/E
LACOMBE	Lionel	O/E
LADRECH	Solange	AM
LAFON	Sylvie	O/E
LAMY	Philippe	C
LAPEYRE	Laurent	AM
LAPORTE	Monique	O/E
LAQUERBE	Michel	AM
LAQUERBE	Roland	O/E
LASSERRE	Jean	O/E
LATGE	Jerome	O/E
LAURINE	Eric	O/E
LAUZERAL	Yvon	O/E
LAYRAC	Laurent	O/E
LEBLOND	Patrick	C
LEGUERNEY	Jerome	O/E
LIQUIERE	Lucie	O/E
LONGO	Bernard	O/E
LONGUET	Michele	O/E
LOULIER	Georges	O/E
LOUPIAS	Jackie	O/E
MAGDALENA	Nadine	O/E
MANU	Bernard	AM
MARCHAIS	Frederic	O/E
MARIE	Andre	O/E
MARRE	Therese	O/E
MARTINEL	Jerome	O/E
MARTY	Jany	O/E
MARTY	Philippe	O/E
MASSOL	Christian	O/E
MATHOU	Sabine	AM
MAUREL	Jacques	O/E
MAZARS	Marie-Francoise	AM
MAZARS	Marie-Jose	O/E
MAZENC	Christian	O/E
MAZIERES	Patrice	O/E
MEDAL	Claude	C
MERCADIER	Jean-Luc	O/E
MIRC	Jean-Claude	AM

AS CF

NOM	Prénom	Catégorie Profes.
MOMBERSOU	Philippe	O/E
MONCET	Serge	O/E
MOULIS	Michel	AM
MOULY	Pierrette	O/E
MOUYSSET	Michel	AM
NARDIN	Olivier	C
NATTES	Gerard	O/E
PAGES	Christophe	O/E
PANISSAL	Bernard	AM
PASTUREL	Gilles	O/E
PAULHE	Joel	O/E
PECHARMAN	Daniel	C
PERIE	Isabelle	O/E
PHILOREAU	Christiane	AM
PIEL	Olivier	O/E
PIERRON	Patricia	AM
PONS	Michel	AM
POUGET	Bernard	C
POUGET	Jacques	C
POUGET	Jean-Claude	O/E
POULAIN	Yannick	O/E
POULARD	Jean-Pierre	O/E
PRADELS	Etienne	O/E
PRAT	Philippe	O/E
PRINGAULT	Pascal	C
PUECH	Alain	AM
PUECH	Andre	O/E
PUECH	Claude	AM
PUECH	Jacques	O/E
RATIE	Pascal	O/E
RATIER	Evelyne	O/E
RAULHAC	Jean-Louis	AM
RAYNAL	Dominique	O/E
RAYNAL	Ghislain	O/E
RAYNAL	Gilles	O/E
RAYNAL	Remy	O/E
RAYNAL	Yvon	AM
RAYROLLES	Andre	C
RELLA	Florence	O/E
RIEUNAU	Jacques	AM
RIOLS	Didier	O/E
ROUBERTIES	Daniel	O/E
ROUSSEL	Jean-Francois	AM
ROUZOULENS	Bernard	AM
ROUZOULENS	Daniel	AM

EF

NOM	Prénom	Catégorie Profes.
RUIZ	Nicolas	O/E
SANDRAL	Francoise	O/E
SANSOT	Christian	AM
SERON	Jean-Luc	C
SERRES	Jean-Claude	O/E
SIOHAN	Michel	C
SOUTOUL	Carole	O/E
SUC	Monique	AM
SUDRE	Philippe	O/E
TARDIN	Serge	C
TEULIER	Benoit	O/E
TEULIER	Maurice	AM
THERON	David	O/E
THUERY	Yves	C
TOBIE	Roseline	O/E
TRABAREL	Laurent	O/E
TREMOLIERES	Daniel	O/E
TROMPEAU	Christophe	O/E
VALENQ	Herve	AM
VALETTE	Anne	AM
VAYSSADE	Herve	AM
VERNHES	Bruno	O/E
VERNHET	Joel	AM
VIE	Joelle	O/E
VIGNE	Jean-Pierre	O/E
VIGUIE	Lionel	O/E
VIGUIER	Alain	O/E
VIGUIER	Anne-Laure	C
VIGUIER	Guy	O/E
VIGUIER	Laurent	O/E
VILETTES	Max	AM
ZANARELLI	Richard	O/E
ZANETTI	Laurent	O/E

EF